

# L'explosion de l'arsenal de Namur, 6 mai 1814

Namur, 6 mai 1814.  
Aux alentours de dix  
heures du matin, alors  
que chacun vaque à  
ses occupations, la ville  
est secouée par une  
violente déflagration.  
Une partie de l'arsenal  
vient d'exploser. Les  
personnes qui se  
précipitent sur les lieux  
sont confrontées à une  
scène dramatique : la  
catastrophe a semé la  
destruction et la mort  
dans le quartier.

« Les dégâts occasionnés par l'explosion sont terribles. Les maisons situées dans la rue de l'Arsenal n'offrent plus que des décombres. Tous les bâtiments des rues voisines sont considérablement endommagés ; on ne voit que des toitures enlevées, des portes arrachées, des murs ébranlés. Ce terrible événement n'offre à l'œil affligé que des ruines. » Voilà ce que, en ce 6 mai 1814, le maire de la Ville de Namur écrit à l'intendant départemental de Sambre-et-Meuse (l'équivalent de notre actuel gouverneur de la Province de Namur). Depuis quelque temps déjà, le magistrat redoutait qu'une explosion ne survienne dans la réserve de poudres et de munitions stockée en bord

de Sambre, dans le célèbre arsenal construit par Vauban à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, ce terrible scénario s'est réalisé.

La description donnée par le maire n'est pas exagérée. Avertissant le gouvernement belge à Bruxelles, l'intendant dresse en effet un état similaire : « Une explosion terrible vient de plonger la ville de Namur dans le trouble et la désolation. L'arsenal, dans lequel se trouvait une immense quantité de cartouches, projectiles de guerre, etc., a sauté. Les dégâts occasionnés sont épouvantables. Beaucoup de maisons et d'édifices publics sont très endommagés. » Par exemple, tous les vitrages de la cathédrale Saint-Aubain ont été emportés par le souffle de l'explosion, ce qui oblige l'évêque à fermer ce lieu de culte au public.

Le jour du drame, une certaine confusion règne quant au nombre et à l'identité des victimes. Le maire indique : « On ne connaît jusqu'à présent que deux victimes de cette affreuse catastrophe. Le premier est un soldat du 3<sup>e</sup> régiment belge, qui était de faction devant l'arsenal. Le second est le sieur Philippe Delprez, prêtre, qui a été tué dans son jardin. Plusieurs habitants sont blessés légèrement, et l'on ne sait pas comment ils n'ont pas été tous ensevelis sous les décombres. » Par miracle, le bi-

lan humain ne s'alourdira que d'un seul décès supplémentaire. Il s'agit d'un petit enfant de deux ans, nommé Jean-Baptiste Massart.

Immédiatement, une enquête est ordonnée. Chargé de l'affaire, le procureur du tribunal de première instance de l'arrondissement de Namur met moins de trois semaines à rendre son rapport. Établi sur la base d'une trentaine de témoignages, le document conclut à un manque de mesures de sécurité prises à l'intérieur de l'arsenal et à une insuffisance des moyens alloués à la garde du bâtiment. En l'occurrence, les auditions montrent que des imprudences ont été commises par les troupes russes et prussiennes qui occupent alors le pays dans le contexte des guerres napoléoniennes (cf. *Confluent* n° 530) : « Les soldats entraînent à tout instant dans l'arsenal avec des pipes allumées. En outre, il n'y avait plus de serrure à la porte d'entrée donnant sur la rue, qui restait donc

constamment ouverte. En un mot, ils ne prenaient aucune des précautions qu'ils devaient prendre. Plus largement, on n'a pas exercé la surveillance nécessaire dans un établissement semblable. » Aucune responsabilité particulière n'est cependant établie. Par ailleurs, le rapport affirme que les rumeurs qui ont un temps circulé parmi la population namuroise, selon lesquelles il se serait agi d'un acte de malveillance perpétré volontairement par des militaires russes, sont infondées.

Dès le jour de la catastrophe, les autorités namuroises s'attellent aussi à prévenir tout risque d'un nouvel accident de ce type, en faisant procéder à l'évacuation des munitions restantes qui, n'ayant pas explosé, sont toujours entreposées dans l'arsenal. Néanmoins, un désaccord surgit entre le maire et le commandant militaire de la place : le premier estime que la tâche incombe à la garnison, alors que le second considère qu'elle est du ressort de la Ville. Bien que capitales et urgentes, les opérations attendront dès lors pas moins de trois jours avant d'être enfin menées à bien...



La Société royale Sambre et Meuse réunit des historiens, archéologues et historiens de l'art, partageant avec des amateurs éclairés leur passion pour le passé de l'ancien comté et de l'actuelle province de Namur.

L'association a été fondée en 1924. Depuis lors, elle publie, outre divers ouvrages, la revue trimestrielle "Cahiers de Sambre et Meuse" (anciennement "Le Guetteur Wallon"). Elle organise aussi des conférences (les Midis de l'Histoire namuroise), des concours et expositions.

La cotisation annuelle de 25 € donne droit à l'abonnement aux Cahiers. N'hésitez donc pas à la rejoindre par simple virement au compte BE78 0682 0096 0886 de Sambre et Meuse a.s.b.l., Namur.

[www.sambreetmeuse.be](http://www.sambreetmeuse.be) - [asblsambreetmeuse@gmail.com](mailto:asblsambreetmeuse@gmail.com)